

PRÉFET DE L'OISE

Sous-Préfecture de Compiègne

Compte rendu de réunion

Thème	Date	Lieu	Rédacteur
CSS Ribécourt	23/11/16	Sous Préfecture de Compiègne	M ^{me} ESTKOWSKI-CHAZOTTES N.
Organisateur		Participants	
M. CHATEL Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne		Voir feuille d'émargement en annexe.	
Position des acteurs		<p>1 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société SYNTHOMER (ex-HEXION)</p> <p>1.1 Présentation de l'exploitant</p> <p>L'activité « Dispersions & Monomers » du groupe HEXION a été rachetée en juillet 2016 par SYNTHOMER mais la dénomination du site restera HEXION France SAS jusqu'à fin décembre 2016.</p> <p>SYNTHOMER a édité dix règles d'or et des fondements de SSE pour mettre l'accent sur l'importance des procédures et des contrôles appropriés lors d'activités à haut risque. Ces dernières vont être mises en place sur le site de Ribécourt tout au long de l'année 2017 (cf. ci-après slide sur « SYNTHOMER Golden Rules & Principles »).</p> <p>Suite au passage à SYNTHOMER et aux changements organisationnels en cours, le site doit intégrer les nouvelles procédures du groupe ainsi que les nouveaux outils de suivi (incidents/accidents, POI...); les contenus du SGS doivent à nouveau être revus et les procédures d'exploitation mises à jour. La priorité 2017 sera la gestion des permis et la gestion du changement.</p> <p>Le site a engagé une réflexion pour revoir le nombre d'équipiers de seconde intervention et de SST sur le site.</p>	

La version révisée de l'étude de dangers du site est en cours de discussion entre SYNTHOMER et la DREAL. 2,936 K€ ont été consacrés en 2016 à la prévention des risques (Environnement, Hygiène, Sécurité ou réglementaire). En 2016 : 5 exercices incendie ont été réalisés, 1 exercice d'entraînement de la cellule de crise et 1 exercice POI le 25 mai 2016.

1,945 K€ demandés en 2017 pour réaliser des travaux liés à la prévention des risques (Environnement, Hygiène, Sécurité ou réglementaire).

1.2 Présentation de la DREAL

L'inspection des installations classées a réalisé trois inspections sur le site :

- une inspection sur les suites de la visite d'inspection précédente qui portait sur le respect des prescriptions édictées à l'article VII.8 de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2005 et sur les fiches de données de sécurité (contrôle REACH généraliste) le 17 mars 2016. A l'issue de cette inspection, un écart simple et deux observations ont été formulés ;
- une inspection portant sur le thème des risques accidentels (suites de la visite d'inspection du 22 mai 2015 et gestion des situations d'urgence) le 23 juin 2016. A l'issue de l'inspection, deux écarts simples et quatre observations ont été relevés ;
- une inspection sur la thématique « Légionelle » le 6 octobre 2016, consécutive à celle de 2015. A l'issue de cette inspection, un écart majeur, quatre écarts simples et quatre observations ont été formulés.

1.3 Questions/discussions

Le maire de Ribécourt demande si des investissements sont prévus pour réaménager l'entrée du site dont la configuration conduit à la présence de camions, parfois nombreux, sur la voie publique. L'exploitant répond que cette problématique n'est pas prise à la légère par le groupe SYNTHOMER : elle souligne une dichotomie entre sécurité et sûreté ; un groupe de travail associant exploitants de Ribécourt, sous-préfecture et DDT travaille sur le sujet.

Le ROSO demande à ce que soient annexées au compte-rendu de la CSS les diapositives présentées par l'exploitant et relatives aux « Golden Rules & Principes » du groupe SYNTHOMER, à la répartition par poste des principaux investissements consacrés en 2016 à la prévention des risques (Environnement, Hygiène, Sécurité ou réglementaire) et budgétés pour 2017. Cette demande est uniquement acceptée pour la diapositive « Golden Rules & Principes ». Les autres diapositives ne sont pas jointes au motif de la confidentialité des informations ayant trait à la sécurité des installations.

Le SIDPC indique qu'une mise à jour du PPI est prévue en 2017.

2 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société SYNTHOS (ex-INEOS)

2.1 Présentation de l'exploitant

Suite à la cession des parts de Fabrication de PSE (polystyrène expansible) en Europe par le groupe INEOS au groupe SYNTHOS (producteur mondial de caoutchouc et de styrenics), « INEOS Styrenics Ribécourt SAS » devient « SYNTHOS Ribécourt SAS » (changement de dénomination sociale mais pas un changement d'exploitant) à compter du 1^{er} septembre 2016.

SYNTHOS prépare l'arrêt en fin d'année de l'utilisation d'une substance classée PBT (persistant, bio accumulative, toxique pour l'environnement).

Un exercice POI a été effectué le 14 septembre 2016 pour tester un nouvel emplacement du camion SIDES avec lance canon pour atteindre le bac Styrene R103. L'objectif a été atteint et la stratégie d'intervention a été validée avec le SDIS.

Suite à l'inspection DREAL sur la thématique « Légionelle », le bassin sous les tours de refroidissement a été réparé en août 2016 lors de l'arrêt annuel.

2.2 Présentation de la DREAL

L'inspection des installations classées a réalisé trois inspections sur le site :

- une inspection sur la thématique « Légionelle » le 30 mars 2016 à l'issue de laquelle 4 observations ont été relevées ;
- une inspection spécialisée REACH le 11 avril 2016 sur le respect des conditions de l'autorisation européenne pour l'utilisation d'une substance reconnue PBT (voir précédemment) et des exigences du règlement POP. A l'issue de cette inspection, sept écarts majeurs, quatre écarts simples et sept observations ont été formulés. Plusieurs manquements importants ayant été constatés lors de l'inspection concernant directement deux textes européens (règlements REACH et POP) encadrant de façon stricte l'utilisation et le stockage de cette substance eu égard à sa dangerosité. Des sanctions administratives et pénales ont été prises ;
- une inspection sur le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2012 relatives aux rejets atmosphériques le 22 avril 2016, quatre observations ont été notifiées à l'exploitant en conclusion de l'inspection ;
- une inspection sur le thème de la prévention des risques accidentels (équipements sous pression) le 14 juin 2016 à l'issue de laquelle six écarts simples et sept observations ont été formulés.

2.3 Questions/discussions

Le ROSO demande que l'exploitant prépare pour la prochaine CSS une présentation de l'évolution des rejets atmosphériques et aqueux du site.

Le ROSO s'enquière de la future surveillance des effets de la substance PBT sur les sols après l'arrêt de l'utilisation de la substance sur le site. La DREAL indique qu'une surveillance sera prescrite.

3 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société SECO

3.1 Présentation de l'exploitant

Le nouveau directeur de SECO présente les difficultés économiques de la filière Engrais. Le site est en activité partielle (chômage technique) depuis septembre 2016 mais une reprise est envisagée pour décembre. En tout le site n'aura été en mesure de produire que pendant cinq mois et demi sur 2016.

La PPAM et le SGS sont en cours de révision du fait de la réorganisation du site : nouveau directeur général, départ du directeur technique... De nouveaux indicateurs ont été définis lors de la revue de direction qui s'est tenue en avril 2016 mais la mise en place de certains, notamment ceux liés à la gestion des modifications (suivi des anomalies, diffusion du retour

d'expérience) et à la surveillance des performances, requiert encore des améliorations.
Le retard pris dans la formation des personnels est imputable en grande partie à l'arrêt du site intervenu en avril et mai et à la situation d'activité partielle que connaît SECO Ribécourt depuis septembre.

Le site a investi environ 1,3 millions d'euros en termes de prévention et de protection ; on notera ainsi la mise en place d'un nouveau traitement d'eau comprenant un filtre à sable et trois osmoseurs.

Un exercice POI a été réalisé en janvier 2016.

3.2 Présentation de la DREAL

L'inspection des installations classées a réalisé trois inspections sur le site :

- une inspection sur les équipements sous pression et sur les fiches de données de sécurité (contrôle REACH généraliste) le 27 avril 2016 à l'issue de laquelle quatre écarts majeurs et trois observations ont été formulés : l'exploitant a fourni sous trois mois un dossier de mise en conformité du parc équipements sous pression permettant de solder les non-conformités ;
- une inspection sur les suites de la thématique « sûreté » le 30 juin 2016 ;
- une inspection sur le thème de la prévention des risques accidentels (SGS – surveillance des performances et gestion du retour d'expérience) le 28 septembre 2016 à l'issue de laquelle deux écarts simples et dix-sept observations ont été formulés.

3.3 Questions/discussions

Le maire de Ribécourt souligne le fait que la formation ARI est en retard sur le programme établi pour 2016 or le site a connu un incident impliquant un produit toxique au cours de l'année. Le maire souligne aussi le risque que peut représenter le fait de sous-traiter à un prestataire externe la maintenance réglementaire.

L'exploitant répond que ce n'est pas la formation initiale qui n'a pas été faite mais le recyclage : les salariés du site sont donc formés à l'utilisation des ARI.

La DREAL indique que la sous-traitance de la maintenance à des prestataires extérieurs ne pose pas de problème quant à la responsabilité de l'exploitant au sens administratif de l'arrêté préfectoral qui encadre le site : SECO reste responsable.

Le ROSO s'informe des modalités de détection de fuites d'un produit toxique sur le site. SECO répond que des détecteurs sont installés dans les deux zones où ce produit est stocké ou utilisé.

Le ROSO s'interroge sur la conformité de la gestion des rejets aqueux sur le site du fait du recours par l'exploitant à l'infiltration pour le la gestion des eaux usées domestiques et des eaux pluviales.

La DREAL indique que des études technico-économiques ont été réalisées sur le sujet et qu'une mise en conformité du rejet des eaux domestiques sera faite courant 2017. Celle des eaux pluviales se fera ultérieurement, en fonction du futur tracé du canal Seine-Nord Europe.

4 – Discussions / Questions diverses

L'établissement BOSTIK vient de passer SEVESO seuil haut. A ce titre il doit passer du collège « Riverains » au collège « Exploitants ». BOSTIK devra préciser le nom des personnels qui siègeront au collège « salariés ».

	L'arrêté fixant la constitution de la CSS de Ribécourt doit donc être modifié. Le maire de Ribécourt suggère que l'on profite de cette occasion pour revoir les personnes qui font partie du collège « Riverains ».
Principales conclusions	/
Suites proposées	Il est proposé d'organiser la prochaine CSS en septembre 2017, à Ribécourt.

Pour le sous-préfet de Compiègne,
La Secrétaire Générale



Annick DURAND

2 - Bilan du système de gestion de la sécurité 2016 : Golden Rules & Principes

Programme de sécurité axé sur les règles et principes de base en SSE.

Synthomer a édité des règles d'or pour mettre l'accent sur l'importance des procédures et des contrôles appropriés lors d'activités à haut risque.

10 Règles d'or :

1. N'allez pas sur les lieux de travail sans les Equipements de Protection Individuelle générales requises (EPI) et / ou pour une activité particulière.
2. N'effectuez que les tâches quotidiennes pour lesquelles vous êtes formés et habilités et n'utilisez que les outils et le matériel indiqué pour le travail.
3. Lorsque vous êtes sur des escaliers et / ou marches – prenez-les une par une en tenant la balustrade s'il y en a une.
4. Conduisez seulement les véhicules pour lesquels vous êtes habilités et respectez tous les panneaux et règlements.
5. Ne contournez pas les dispositifs de sécurité ou les anti-démarrage sans autorisation préalable.
6. Quand un permis de travail est exigé, assurez-vous qu'il soit complet et valide et ne déterminez pas à ses conditions d'utilisation.
7. Verrouillez ou étiquetez toutes les sources d'énergie avant de travailler sur un appareil.
8. Assurez-vous qu'il y ait une protection anti-chute et / ou un système de balustrade installés sur des chantiers-d'œuvre et les autres véhicules avant d'accéder au niveau supérieur.
9. Ne faites aucun changement ou n'effectuez aucune tâche inhabituelle, sans avoir suivi le programme SOPs et sans l'obtention d'une 6, autorisation et d'une autorisation appropriées.
10. Signalez immédiatement les dommages corporels, les incidents ou quasi-accidents à votre supérieur hiérarchique.

Les fondements de SSE

-  Prendre soin de soi
-  Veiller les uns sur les autres
-  Dernière ligne de défense efficace
-  Arrêtez-vous et réfléchissez
-  Environnement de travail sécurisé
-  Véhicule sécurisé, conducteur prudent
-  Processus et opérations sécurisés
-  Systèmes de travail sécurisé
-  Aucun changement sans évaluation
-  Apprendre de nos erreurs

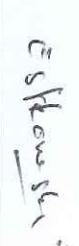
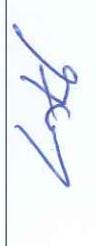
Nous avons toujours le temps de travailler prudemment



Nous avons toujours suffisamment le temps pour travailler prudemment

1

Feuille d'émargement
 CSS Plateforme Ribécourt
 Mercredi 23 novembre 2016 - 9 heures
 - DTNE de Compiègne -

Prénom NOM	Organisme et fonction	Adresse électronique	Signature
Jean-Philippe PINEAU	RDSD VP	pineau.jean-philippe@neuf.fr	
François VIGNE	Bosfr Rep HSE	francois.vigne@bosfr.com	
Jacqueline FERRAINI	Boshtk Direction	jacqueline.ferraini@boshtk.com	
Makhalie ESTKOWSKI	DIEVAL - U DGO - Équipe 5	makhalie.estkowski@cha2des@developpement.dirctate.gouv.fr	
Sébastien PASVOIT	DREAL. Adjoint au chef d'Unité Départementale	sebastien.pasvoit@real.gouv.fr	
KARSKOWSKI Marc	Chef du SIDPC Préfecture de Oise	marc.karskowski@real.gouv.fr	
Gilles LEMARCHAND	SYNTHOSER secrétaire CHSCT	gilles.lemarchand@synthos.com	
B.C TOULIE	Maire de Pimprez	maire-de-pimprez@wanadoo.fr	
ABRAHAM Marc	Sauvegarde PIMPREZ	abraham.marc@neuf.fr	
HENRI AMBER	SYNTHOS Direction	henri.amber@synthosgroup.com	
Jocelyne GELÉE	SYNTHOS Animatrice HSE	jocelyne.gellee@synthosgroup.com	

